

Charte de la participation à PONT de CLAIX

Préambule:

La participation est un mot valise, voire un mot piège, qui revêt des significations différentes selon les acteurs et les objectifs assignés. Elle regroupe finalement différentes philosophies et différents modes de travail, allant de la simple information à une véritable co-production en passant par des étapes de consultation ou de concertation.

La participation des habitants est une notion liée à la politique de la ville depuis sa création, notion qui a été reprise dans le concept développement durable dont la participation des citoyens constitue un volet transversal aux trois piliers: (environnement- social -développement économique)

La participation est un outil de la démocratie, elle peut être représentative, participative, délibérative, aléatoire.

Il paraît indispensable de rappeler que la démocratie locale est aujourd'hui strictement élective. Il y a impossibilité de délégation de pouvoir de décision aux citoyens. Cependant, en entrant dans un processus participatif, les décideurs doivent aux citoyens une explication argumentée et la mise en place d'un débat avant toute décision voire donner aux habitants une place dans le processus de décision la «force de proposition».

Le projet politique local

La municipalité souhaite inviter voire, inciter les habitants et les acteurs locaux à participer à la vie publique. Cette participation trouvera donc toute sa place dans le processus d'élaboration de certains projets politiques du mandat.

Pour ce faire il convient de mesurer l'enjeu qui est le développement de la ville dans un contexte d'agglomération.

Les objectifs de la démarche:

- Favoriser l'exercice de la citoyenneté en améliorant la formation citoyenne des habitants
- Impliquer les habitants pour qu'ils deviennent acteurs, co-auteurs de l'action municipale
- Créer un espace d'innovations pour améliorer la qualité de vie à Pont de Claix et au-delà

Le contexte

Il existe de nombreux lieux où s'impliquent déjà les habitants, sous des formes différentes, sur de multiples thèmes: groupes d'usagers, lieux d'activités, lieux de vie, comités d'établissements, groupes de travail divers.

Dans ces lieux se trouvent bien sûr les habitants «professionnels de la participation» mais aussi une grande partie d'habitants dits «invisibles»

Au-delà des projets d'aménagement qui font l'objet de procédures obligatoires (enquêtes publiques, concertation préalable) et qui sont des lieux privilégiés de participation, un autre enjeu réside dans la «proximité», sur la prise en compte des préoccupations du citoyen / habitant sur son environnement.

La participation des acteurs locaux à Pont de Claix peut se développer selon 4 axes:

Axe 1: Connaissance des institutions et de leur fonctionnement

- * Rendez-vous citoyens annuel autour d'un sujet d'actualité (fiscalité, réforme des collectivités....)
- * Réception en mairie de collégiens pour leur présenter le rôle des élus et le fonctionnement municipal. (niveau à déterminer avec les principaux des collèges)
- * Rendez vous annuel autour du budget de la commune



Axe 2: Concertation qui favorise l'habitant force de proposition

- * Comités d'usagers.
- * Participation des habitants aux grands projets « projet de rénovation Iles de mars /olympiades» « projet grand galet »,« projet Bourg-Taillefer» « projet maison des associations »
- * Conseil participatif des délégués des collèges sur certains projets communaux
- * Conseils d'établissement petite enfance
- * Conseil de vie sociale résidence personnes âgées
- * Comité de suivi de l'agenda 21
- * Conseil de co- propriétés
- * PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- * Conseil des aînés
- * Ateliers municipaux
- * Visites des quartiers
- * Réunions publiques à thèmes qui concernent toute la commune (ex: embellissement et cadre de vie, sécurité, culture du risque....)
- * L'Association des délégués d'élèves des collèges



Axe 3: Coproduction

- * Comité de suivi de la GUSP
- * Commission accessibilité handicap
- * Comité de coopération internationale / jumelage



Axe 4: Appels à projet avec soutien financier

- * Projets à l'initiative des habitants



Mise en œuvre de la charte de la participation

La mise en œuvre de cette charte de la participation passe pour chaque type d'instance par un préalable qui fixe les modalités de fonctionnement en précisant notamment comment se prennent les décisions et quel portage on leurs donne.

- Définir une méthodologie d'action, un calendrier, préciser qui doit participer pour chaque action (élus- associatifs- tout habitant ou des habitants sélectionnés, techniciens, experts ...)
- Créer un livret de participation et proposer aux habitants qui souhaitent participer de se faire connaître (fiche de vœux à nous retourner incluse dans le livret)
- Des outils d'évaluation qui permettront un retour à la population
- La ville s'engage à mettre des moyens humains et financiers:
 - Un coordonnateur du dispositif,
 - Un pilote repéré par action,
 - La participation du personnel concerné ou en soutien à l'organisation.
 - Des enveloppes budgétaires pour gérer le dispositif,
 - Des enveloppes pour soutenir les initiatives.